

Questions orales

question à un certain ministre; elle ne peut toutefois pas insister pour que ce soit ce ministre, et pas un autre, qui réponde à la question.

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SÉNATEUR LOUIS SOUVET, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE FRANCHE-COMTÉ

M. le Président: A l'ordre! Je veux attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence dans la tribune des invités très distingués, du Sénateur Louis Souvet, Vice-Président du Conseil régional de Franche-Comté, France, qui est accompagné d'une délégation de Franche-Comté.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION

L'APPROBATION DE SUBVENTIONS PAR LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et concerne sa responsabilité ministérielle. Je pense que les Canadiens savent que le ministre a le devoir de répondre de la façon dont il s'acquitte de cette responsabilité. Le ministre ne peut pas déléguer à un autre ministre sa réputation, son intégrité ou sa responsabilité. Par conséquent, pourquoi le ministre a-t-il approuvé l'octroi de millions de dollars de subventions et de stimulants à une certaine entreprise alors que le fils de la personne qui lui a accordé un prêt de 2.6 millions de dollars est l'un des directeurs et un actionnaire de cette même société?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président . . .

M. Ouellet: Asseyez-vous.

M. Nielsen: Non, je ne vais pas m'asseoir parce que c'est à moi qu'il appartient de répondre aux questions concernant les conflits d'intérêts. Le très honorable représentant, lui-même ancien premier ministre du Canada et fort d'une longue expérience à la Chambre des communes, ferait bien de voir comment se comportent certains députés de son propre caucus, comme on a pu le voir dans tout le pays à la télévision hier soir. Au nom de notre institution, il ferait bien de leur rappeler qu'il y a une certaine décence et des normes de comportement qu'on attend de chaque individu sans parler . . .

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Dites-lui de se rétracter!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que tous les députés savent qu'une remarque sur d'autres députés est irrecevable.

M. Ouellet: Dites-lui de se rétracter. Rétractez-vous . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai pour la même raison interrompu hier un député sans lui demander de se rétracter. Je me contente de signaler à l'honorable ministre qu'une telle remarque est antiréglementaire.

[Français]

ON DEMANDE DEPUIS QUAND LE PREMIER MINISTRE EST AU COURANT DES FAITS QUI ENTOURENT LA SITUATION DU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, c'est là une défense très faible à nos questions.

Dans ce cas, je désire poser ma question au vice-premier ministre: Les Canadiens en ont assez de tous ces efforts grossiers pour dissimuler la vérité. Il est évident que le premier ministre a demandé à ce ministre, il y a dix jours, tous les faits qui entourent la situation en question devant la Chambre.

Ma question est celle-ci: Depuis combien de temps le premier ministre du Canada est-il au courant des faits qui entourent la situation du ministre de l'Expansion industrielle régionale et est-ce que le vice-premier ministre, de la part du premier ministre, va fournir à la Chambre les paramètres de cette enquête?

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je réponds en tant que premier ministre suppléant chargé de faire respecter le Code d'éthique. Je dis depuis dix jours au très honorable représentant, aux membres de son caucus et aux députés du Nouveau parti démocratique que le ministre s'est conformé aux exigences très strictes et rigoureuses . . .

M. Ouellet: Ce n'est pas vrai, et vous le savez.

M. Nielsen: . . . du Code d'éthique.

M. Ouellet: Ce n'est pas vrai, vous le savez parfaitement.

M. Nielsen: L'ancien ministre sait très bien que ce qu'il vient de dire est antiparlementaire. Il me dit que ce n'est pas vrai et que je le sais très bien. C'est une accusation qu'il doit retirer.

M. Ouellet: Pas du tout.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai entendu le député dire que ce n'était pas vrai, et c'est son privilège de lancer une interjection. C'est tout ce que j'ai entendu.